

La liste suivante indique les conditions d'utilisation complémentaires qui s'appliquent à des Produits spécifiques. Chaque liste de Produits indique une ou plusieurs notes de bas de page qui s'appliquent à ce Produit. Ces notes de bas de page complètent les termes du présent Contrat. Les définitions de chaque note de bas de page suivent la liste. Sauf indication contraire stipulée dans le Document de commande, le périmètre d'utilisation des extensions d'un Produit est le même que celui accordé pour le Produit correspondant. Outre les définitions figurant dans le Contrat de Licence, les définitions suivantes s'appliquent aux conditions d'utilisation spécifiques aux produits :

- « Authentification » désigne l'utilisation de tout mécanisme fourni par Esri qui permet d'accéder aux services de localisation ArcGIS Platform. Reportez-vous au document Sécurité et Authentification (<https://developers.arcgis.com/documentation/mapping-apis-and-services/security/>) pour consulter la liste actuelle des méthodes d'authentification).

Produits pour ordinateurs de bureau

- ArcGIS Desktop (Advanced, Standard ou Basic) (26)
- ArcGIS Earth (20 ; 65)
- ArcGIS Explorer Desktop (20)
- ArcGIS for AutoCAD (20)
- ArcPad (13)
- ArcReader (20)
- ArcGIS for Personal Use (3 ; 26)

Produits serveurs

- ArcGIS Enterprise
 - Standard ou Advanced (17 ; 21 ; 23 ; 31)
 - Workgroup Standard ou Advanced (21 ; 23 ; 26 ; 28 ; 29 ; 30)
 - ArcGIS GIS Server (Standard ou Advanced) (31)
 - ArcGIS GIS Server Basic (31 ; 39)
 - ArcGIS GIS Server Workgroup (Standard ou Advanced) (26 ; 28 ; 29 ; 30)
 - ArcGIS GIS Server Workgroup Basic (26 ; 39)
 - ArcGIS Maritime (2)
- Serveurs ArcGIS Enterprise à fonctionnalités optionnelles :
 - ArcGIS Image Server, ArcGIS GeoEvent Server, ArcGIS GeoAnalytics Server et ArcGIS Notebook Server Standard (31)
- Serveurs ArcGIS Enterprise Workgroup à fonctionnalités optionnelles :
 - ArcGIS Image Server, ArcGIS GeoEvent Server, ArcGIS GeoAnalytics Server et ArcGIS Notebook Server Standard (4)
- ArcGIS Business Analyst Enterprise (17 ; 21 ; 23 ; 31)
- ArcGIS World Geocoder Basic (67)

Produits de développement

- Abonnement ArcGIS Developer
 - Tous les Programmes (16 ; 66 ; 68 ; 78 ; 89 ; 91 ; 97 ; 103)
 - Programmes Builder, Professional, Premium ou Enterprise (24, 26, 77, 92)
 - Programme Essentials (90)
 - ArcGIS AppStudio Developer Edition (11 ; 16 ; 19)
 - ArcGIS Runtime SDK pour Android, iOS, Java, macOS, .NET ou Qt (16 ; 19)
 - ArcGIS Engine Developer Kit et Extensions (16 ; 19 ; 22 ; 26)
 - ArcGIS API for JavaScript (16 ; 63 ; 64)
 - ArcGIS CityEngine SDK et Procedural Runtime (105 ; 19)
 - ArcGIS Maps SDK for Unity ou Unreal Engine (15 ; 62 ; 64)
 - ArcGIS Maps SDK for Java, Kotlin .NET, Qt ou Swift (16 ; 19)
 - ArcGIS Maps SDK for JavaScript (16 ; 63 ; 64)

- Licence de déploiement d'ArcGIS Runtime pour Android, iOS, Java, Kotlin macOS, .NET, Qt ou Swift
 - Lite (15 ; 62 ; 64)
 - Basic ou Standard (1 ; 14 ; 15 ; 18)
 - Advanced (14 ; 15 ; 18)
- Licence de Déploiement d'ArcGIS Engine pour Windows/Linux et Extensions (15 ; 22 ; 26)
- Esri File Geodatabase API (47)

Mobile

- ArcGIS Navigator (14)

Autre

- ArcGIS Hub (85)
- ArcGIS Indoors (86)
- ArcGIS Indoors Maps (99 ; 100 ; 101)
- ArcGIS Indoors Spaces (100 ; 101)
- ArcGIS IPS (100 ; 101)
- Utilisateur gratuit d'ArcGIS Maps for Adobe Creative Cloud (74)
- ArcGIS Insights (17)
- Licence opérateur Site Scan for ArcGIS (32 ; 33)
- ArcGIS GeoAnalytics Engine
 - Programmes Connected, Additional Core-Hours (103)
 - Programme Disconnected (27, 102)

Online Services

- Les abonnements ArcGIS Online sont disponibles par le biais de plusieurs programmes de vente :
 - Programmes gouvernementaux, Commerce de détail et Contrat d'Entreprise (EA) (23 ; 66 ; 68 ; 69 ; 70 ; 77 ; 82 ; 96 ; 103)
 - Programmes éducatifs (23 ; 66 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 82 ; 96 ; 103)
 - Programmes sans but lucratif (23 ; 66 ; 68 ; 69 ; 70 ; 71 ; 82 ; 96 ; 103)
- Programme Public (66 ; 68 ; 74 ; 75 ; 76 ; 80)
Les Clients appartenant aux catégories suivantes ont les droits supplémentaires suivants :
 - Commerce de détail (72)
 - Contrats d'entreprise (72)
 - Gouvernement (72)
 - ONG (72)
 - Programmes Organes de presse/médias (72)
 - Programmes Éducatifs (71)
- Abonnement ArcGIS AEC Project Delivery (83)
- ArcGIS Velocity (103)
- ArcGIS for Microsoft Planetary Computer—Pro Machine (104)

Notes de bas de page :

1. Ne peut pas être utilisé pour modifier une base de données géographiques entreprise via Direct Connect.
2. À ne pas utiliser pour la navigation.
3. Concéder uniquement pour un usage personnel et non commercial .
4. – Limité à 1 déploiement pour chaque ensemble de quatre cœurs de serveurs de base.
 - Peut être installé sur une machine distincte.
- 5–10. Réserve.
11. Les Applications créées avec ArcGIS AppStudio Developer Edition sont soumises aux conditions d'utilisation de la Licence de Déploiement d'ArcGIS Runtime.
12. Réserve.
13. Concéder comme une Licence à double utilisation.
14. Peut être utilisé à des fins de navigation.
15. Concéder comme une Licence de Déploiement.

16. Le Client peut utiliser les SDK ou les API pour créer des Applications à Valeur Ajoutée et les distribuer et les concéder à ses utilisateurs finaux ou à des tiers, qui seront autorisés à en faire usage en tous lieux, dès lors qu'aucun règlement applicable en matière d'exportation ne s'y oppose.
17. Le Client ne peut redistribuer les bibliothèques Oracle Instant Client ou la documentation afférente incluse dans ce Produit. Oracle est un tiers bénéficiaire du présent Contrat uniquement en ce qui concerne l'utilisation par le Client des bibliothèques Oracle Instant Client. L'Uniform Computer Information Transaction Act (UCITA) ne s'applique pas à l'utilisation par le Client des bibliothèques Oracle Instant Client.
18. Lorsqu'une chaîne de licence est utilisée comme technologie d'activation de licence, une Licence de Déploiement est requise par Application à Valeur Ajoutée, par utilisateur et par dispositif.
19. La Licence ne pourra pas être utilisée dans le cadre du développement d'Applications à Valeur Ajoutée basées sur Internet ou sur un serveur.
20. Concéder comme une Licence de redistribution.
21. Veuillez vous référer au Contrat <https://www.esri.com/legal/software-license> pour les conditions d'utilisation complémentaires pour les Licences d'Utilisateur Nommé.
22.
 - a. L'utilisateur final doit acquérir une licence soit pour le Logiciel ArcGIS Engine for Windows/Linux soit pour un autre Logiciel ArcGIS Desktop (Basic, Standard ou Advanced) pour avoir le droit d'exécuter une application ArcGIS Engine sur un 1 ordinateur ; et
 - b. Les extensions ArcGIS Engine for Windows/Linux ne peuvent pas être utilisées en même temps que le Logiciel ArcGIS Desktop lors de l'exécution des Applications à Valeur Ajoutée d'ArcGIS Engine. Il est possible pour un seul utilisateur d'installer plusieurs Applications à Valeur Ajoutée ArcGIS Engine sur 1 ordinateur dont il sera le seul utilisateur final.
23. Communication entre Systèmes
 - a. Le Client est autorisé à utiliser des identifiants de connexion aux services de base pour permettre les communications unidirectionnelles entre systèmes, en lecture seule, entre ArcGIS Enterprise ou ArcGIS Online et un ou plusieurs autres systèmes internes d'entreprise tiers au sein de l'organisation du Client. Le Client est autorisé à utiliser les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé Viewer ou les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 1 comme identifiants de connexion aux services de base jusqu'à ce qu'Esri mette en place de véritables identifiants de connexion aux services. Les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé Editor (ou supérieur) ou les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 2 spécifiques utilisées comme identifiants de connexion aux services standard ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'intégration entre systèmes et ne peuvent pas également être utilisées par un Utilisateur Nommé pour accéder au système.
 - b. Le Client est autorisé à utiliser des identifiants de connexion aux services standard pour permettre les communications bidirectionnelles entre systèmes, en lecture/écriture, entre ArcGIS Enterprise ou ArcGIS Online et un ou plusieurs autres systèmes internes d'entreprise tiers au sein de l'organisation du Client. Le Client est autorisé à utiliser les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé Editor (ou supérieur) ou les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 2 comme identifiants de connexion aux services standard jusqu'à ce qu'Esri mette en place de véritables identifiants de connexion aux services. Les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé Editor (ou supérieur) ou les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 2 spécifiques utilisées comme identifiants de connexion aux services standard ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'intégration entre systèmes et ne peuvent pas par ailleurs être utilisées par un Utilisateur Nommé pour accéder au système.
24. L'utilisation du Logiciel est exclusivement réservée à des fins de développement, d'essai et de démonstration d'un prototype d'Application à Valeur Ajoutée ainsi qu'à la création de mises en cache de cartes. Le Client est autorisé à utiliser les Applications à Valeur Ajoutée et les mises en cache de cartes avec des licences de serveur de production et licences de serveur de déploiement ArcGIS Enterprise. Le Logiciel et les Données peuvent être installés sur plusieurs ordinateurs afin d'être utilisés par tout développeur ArcGIS titulaire d'un programme d'abonnement Builder ou supérieur. Tout autre logiciel est protégé par une licence d'utilisation individuelle.
25. Réserve.
26. La base de données géographiques est limitée à 10 gigaoctets de données du Client.
27. Ne peut être utilisé pour générer des revenus en fournissant des services à des tiers.

28. L'utilisation est limitée à 10 utilisateurs finaux simultanés pour les applications autres que celles de ArcGIS Enterprise Workgroup ou ArcGIS GIS Server Workgroup. Cette restriction inclut l'utilisation des Logiciels ArcGIS Desktop et ArcGIS Engine, et des applications de tiers se connectant directement à une base de données géographiques ArcGIS Enterprise Workgroup ou ArcGIS GIS Server Workgroup. Il n'y a aucune limitation du nombre de connexions depuis des applications web.
29. Le Logiciel ne peut être utilisé qu'avec une version de SQL Server Express supportée. Vous trouverez une liste des versions supportées avec les configurations système relatives au produit sur le site web d'Esri.
30. L'utilisation est limitée à un maximum de 10 gigaoctets de données du Client. Tous les composants doivent être installés sur un seul serveur.
31. Inclut une Licence Failover.
32. L'utilisation de ce logiciel n'inclut pas de licence pilote (par exemple de la FAA, de l'EASA, etc.) pour piloter un drone.
33. Le Client ne pourra utiliser le stockage en ligne fourni avec ce logiciel que pour stocker le Contenu qu'il a lui-même collecté ou traité par l'intermédiaire de ce Logiciel.
- 34–38. Réservé.
39. Aucune fonction de mise à jour fournie avec ArcGIS GIS Server n'est autorisée avec ArcGIS GIS Server Basic et ArcGIS GIS Server Workgroup Basic.
- 40–46. Réservé.
47. Le Client est autorisé à développer et à distribuer à ses utilisateurs finaux des Applications à Valeur Ajoutée utilisant l'API Esri File Geodatabase.
- 48–61. Réservé.
62. Les Applications à Valeur Ajoutée doivent être utilisées en combinaison avec d'autres Produits Esri.
63. Les Applications à Valeur Ajoutée pour le déploiement web doivent être utilisées en combinaison avec d'autres Produits Esri.
64. Des technologies tierces peuvent être utilisées en combinaison avec des Applications à Valeur Ajoutée à condition que celles-ci soient utilisées en combinaison avec un ou plusieurs Produit(s) Esri.
65. Ne peuvent être utilisées qu'en combinaison avec un ou plusieurs Produit(s) Esri. Des technologies tierces peuvent également être utilisées conjointement avec ArcGIS Earth à condition qu'ArcGIS Earth soit toujours utilisée en combinaison avec des Produits Esri.
66. Seuls les Clients ayant un abonnement actif aux Online Services peuvent stocker les résultats géocodés générés par le Service de Géocodage International.
67. Limitée à 250 000 000 géocodages pour un Abonnement annuel.
68. Le Client peut utiliser les données accessibles via le Service d'Infographie à des fins de visualisation uniquement et ne peut pas sauvegarder de données accessibles via ce service.
69. Peut être utilisé à des fins commerciales pour l'organisation du Client.
70. Peut être utilisé à des fins de développement et de test pour l'organisation du Client.
71. Peut être utilisé à des fins pédagogiques dans des organismes éducatifs.
72. Peut être utilisé à des fins commerciales internes à l'organisation du Client.
73. Réservé.
74. Peut être utilisé à des fins personnelles.
75. Le Client n'est autorisé à permettre l'utilisation des Applications à Valeur Ajoutée à des tiers qu'en les partageant publiquement à l'aide des Outils de Partage. Le Client n'est pas autorisé à utiliser cet abonnement pour mettre à disposition une Application à Valeur Ajoutée pour ses propres activités commerciales internes. Cette restriction ne s'applique pas si le Client est un établissement d'enseignement utilisant une Application à Valeur Ajoutée à des fins pédagogiques, un organisme ONG/NPO qualifié, ou un organe de presse ou un média.
76. Le Client n'est pas autorisé à créer des groupes privés ou à prendre part à des groupes privés.
77. Le Client peut distribuer des Applications à Valeur Ajoutée à des tiers, moyennant une redevance, qui sont uniquement activées par des licences d'Utilisateur Désigné ArcGIS Online ou ArcGIS Enterprise de tiers.
78. Inclut une Licence de Déploiement d'Application Commerciale.
79. Réservé.
80. Peut autoriser des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement à accéder directement aux Online Services et à partager un abonnement simple entre plusieurs étudiants inscrits à des fins pédagogiques uniquement.
81. Réservé.

82. Un Utilisateur Nommé est autorisé à incorporer ses Informations d'Identification d'Utilisateur Nommé dans un script ArcGIS API for Python uniquement dans le but d'automatiser un flux de production devant être utilisé exclusivement par l'Utilisateur Nommé dont les Informations d'identification d'Utilisateur Nommé sont incorporées dans le script.
83. Le Client doit utiliser un Abonnement AEC Project Delivery distinct pour chaque client du Client (« Client Externe »). Le Client peut (i) utiliser l'Abonnement AEC Project Delivery uniquement pour collaborer sur un projet avec son Client Externe ; et (ii) fournir au Client Externe un accès d'Utilisateur Nommé à l'Abonnement AEC Project Delivery pour lui permettre d'accéder à l'Abonnement AEC Project Delivery afin de collaborer sur un projet que le Client accomplit pour le Client Externe. Le Client ne peut utiliser la Licence d'Utilisateur Nommé à aucune autre fin. Le Client est seul responsable du respect de ces conditions d'utilisation par le Client Externe et doit s'assurer que le Client Externe cesse d'utiliser l'Abonnement AEC Project Delivery une fois le projet terminé.
84. Réservé.
85. Les Licences Logicielles et les Abonnements inclus dans ArcGIS Hub ne peuvent être utilisés que pour soutenir les initiatives communautaires permises par ArcGIS Hub. Le Client peut autoriser des tiers à être des Utilisateurs Nommés d'ArcGIS Hub dans le seul but de participer à des activités communautaires. Le Client peut autoriser des employés, agents, consultants ou prestataires à être des Utilisateurs Nommés d'ArcGIS Hub dans le seul but de gérer, configurer, maintenir et soutenir des initiatives communautaires via ArcGIS Hub. Aucune autre utilisation des licences logicielles et abonnements inclus dans ArcGIS Hub n'est autorisée.
86. Le Client peut utiliser les Licences Logicielles et Abonnements inclus dans ArcGIS Indoors uniquement pour accéder aux fonctionnalités d'ArcGIS Indoors comme indiqué dans la Documentation d'ArcGIS Indoors. Aucune autre utilisation des licences logicielles et abonnements inclus dans ArcGIS Indoors n'est autorisée.
87. Réservé.
88. Réservé.
89. Le Client peut distribuer à des tiers, directement ou par l'intermédiaire de ses canaux de vente, des Applications à Valeur Ajoutée génératrices de revenus, qui accèdent aux services de localisation de la Plateforme ArcGIS par le biais de l'Authentification. Toutes les Applications à Valeur Ajoutée génératrices de revenus doivent utiliser l'Authentification lors de l'accès aux services de localisation de la Plateforme ArcGIS.
90. Le Client peut disposer de plusieurs abonnements au sein de son organisation à des fins de développement et de test. Le Client ne peut utiliser qu'un seul abonnement au sein de son organisation pour une utilisation avec des Applications à Valeur Ajoutée déployées.
91. Migration d'applications - un développeur qui a des Applications à Valeur Ajoutée créées avec :
 - a. des API clientes (notamment JavaScript 4.x et Runtime SDK (toutes les versions), REST, bibliothèques cartographiques open source d'Esri, bibliothèques cartographiques compatibles de tiers) doit mettre en place l'utilisation des services de localisation ArcGIS Platform dans ses applications d'ici le 30 avril 2022.
 - b. des API JavaScript 3.x doit mettre en place l'utilisation des services de localisation ArcGIS Platform dans ses applications d'ici le 31 décembre 2022.
92. Le Client est uniquement autorisé à créer des groupes privés ou à participer à des groupes privés dans le cadre du développement et du test de l'Abonnement ArcGIS Online de l'organisation inclus avec l'Abonnement pour ArcGIS Developer.
93. Réservé.
94. Réservé.
95. Réservé.
96. Le Client peut utiliser les services ArcGIS Image pour un accès interactif et non programmatique par des Utilisateurs Nommés uniquement. L'utilisation programmatique des services ArcGIS Image (par exemple, classification par lots, Deep Learning, etc., ou exportation de volumes de données supérieurs à 10 Mo à la fois) n'est pas autorisée.
97. Les utilisateurs finaux du Client qui sont invités à fournir une clé API pour une utilisation avec l'Application à Valeur Ajoutée d'un tiers doivent générer cette clé API par le biais d'un abonnement ArcGIS Developer. Les clés API générées par le biais d'un compte ArcGIS Online ne sont pas autorisées dans ce cas de figure.
98. Réservé.

99. Les types d'utilisateurs inclus dans ArcGIS Indoors Maps sont concédés sous licence uniquement pour une utilisation permettant d'activer les fonctionnalités définies dans la documentation produit pour ArcGIS Indoors Maps, ArcGIS Indoors Spaces et ArcGIS IPS.
100. Le Client ne peut développer que des Applications à Valeur Ajoutée destinées à être utilisées par des types d'utilisateurs dotés d'ArcGIS Indoors Maps avec des fonctionnalités en matière de cartographie intérieure, d'orientation, de navigation, d'établissement d'itinéraire ou de positionnement.
101. Une licence ArcGIS Indoor Spaces est nécessaire pour utiliser les Réservations d'Espace de travail ou le Space Planner.
102. Chaque Programme Déconnecté est limité à un cluster de production.
103. Comprend Online Services, ou la capacité, qui peuvent être utilisés par le biais d'un modèle de consommation. Le Client peut acheter des options d'abonnement supplémentaires si nécessaire pour permettre l'utilisation continue d'Online Services ou de la capacité applicable. Esri adressera à l'administrateur du compte d'abonnement du Client une notification préalable de la consommation et de l'expiration de l'abonnement. Esri se réserve le droit de suspendre l'accès du Client aux Online Services ou à la capacité, lorsque la consommation de l'abonnement atteint 100 pour cent de la capacité totale allouée ou prépayée ou d'Online Services. Si les dépassements sont activés, Esri facturera mensuellement à terme échu et le Client est responsable du paiement des coûts associés encourus aux tarifs applicables. Esri se réserve le droit de suspendre l'accès du Client aux Offres Esri en cas d'arriéré de paiement. Esri restaurera rapidement l'accès du Client aux Offres Esri une fois que le Client aura payé l'accès aux Offres Esri.
104. Les fichiers de connexion ArcGIS Cloud Store (fichiers ASC) préinstallés sur les Machines Pro virtuelles ne peuvent pas être copiés ou autrement transférés sur un autre appareil.
105. Le Client peut utiliser les SDK ou les API pour créer des Applications à Valeur Ajoutée et les distribuer et les concéder à ses utilisateurs finaux, qui seront autorisés à en faire usage en tous lieux, dès lors qu'aucun règlement applicable en matière d'exportation ne s'y oppose.